

Le Conseil général participera à la rénovation-reconstruction de 2 résidences d'accueil médicalisées pour personnes âgées.



Curieusement, lorsqu'elles ne prêtent pas à polémiques, mais sont le résultat d'un travail de fond, les décisions du Conseil général ne trouvent que peu d'échos dans les médias...

Pour "inaugurer" ma délégation de Vice président en charge de l'action sociale, j'ai présenté à la dernière séance du Conseil général un rapport concernant la rénovation-reconstruction de 2 EPHAD (Etablissement pour l'hébergement des personnes âgées dépendantes).

Voilà aussi une façon de répondre à la question souvent posée : où passent nos impôts ... !

1. LA RECONSTRUCTION DE L'EHPAD DE L'HOPITAL "SIMONE VEIL" A MONTMORENCY

Le bâtiment actuel a une capacité de 87 lits partagés en 30 chambres doubles et 27 chambres simples réparties sur trois étages, inadaptées aux personnes à mobilité réduite. Les lieux de vie collectifs sont exigus et peu conviviaux.

Le projet présenté comporte 90 lits au total, et à chaque étage un poste de soins central et une salle à manger pour les résidents. Toutes les chambres sont individuelles avec douche, lavabo et W-C. Le futur bâtiment possèdera également une zone d'accueil, un espace de vie communautaire et un jardin thérapeutique. Il abritera également un accueil de jour pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, des consultations externes de gériatrie, un plateau de rééducation et des locaux techniques communs à l'EHPAD et à l'hôpital

Les lits seront répartis en 87 lits d'hébergement permanent et trois lits d'hébergement temporaire ainsi que 10 places d'accueil de jour.

Le Conseil général apporte une subvention de 800 000 €

Il est prévu que les travaux commencent en fin d'année 2012 et se terminent en fin d'année 2014.

2. LA RECONSTRUCTION PARTIELLE DE L'EHPAD "ZEMGOR" A CORMELLES-EN-PARISIS

Le projet consiste à démolir puis à reconstruire deux pavillons. La reconstruction concernera 138 lits répartis dans 134 chambres individuelle et 2 chambres doubles. Toutes les chambres disposeront de salles de bain individuelles.

La mesure phare de ce projet est la création d'une Unité d'Hébergement Renforcée (UHR) pour 14 résidents atteints de la maladie d'Alzheimer.

Elle sera composée de 14 chambres, d'un local de soins, d'un salon d'activités, d'une salle de bain commune qui servira également de salle "Snoezelen"^[1], d'une salle à manger, d'un office, d'un jardin sécurisé et d'un bureau pour le personnel.

La méthode Snoezelen consiste à favoriser la stimulation des 5 sens par la musique, les jeux de lumière, la vibration, les sensations tactiles et olfactives. Lorsque le malade d'Alzheimer n'a plus du tout la faculté de s'exprimer, la méthode Snoezelen permet de rétablir un lien de communication par le biais des émotions, et diminue ainsi les comportements agressifs et permet de créer des liens différents entre le personnel d'accompagnement et les personnes âgées.

Le conseil général du Val d'Oise verse une subvention de 1 895 994 €

Publié dans : **[le conseil général](#)** Par Philippe Métézeau

[CONTACT](#) - [C.G.U.](#) - [SIGNALER UN ABUS](#) - [ARTICLES LES PLUS COMMENTÉS](#)